

METTRE EN PLACE OU PERENNISER LE TELETRAVAIL DANS VOTRE ENTREPRISE



Public

- Dirigeants
- DRH/RRH
- Assistants RH
- Juristes
- Managers

Prérequis

Aucun

Durée, date, lieu

Durée : 1/2 journée 13h30/17h00 Date : 29 septembre 2020

Modalités d'exécution de la formation

En présentiel : nombre de places limité

A distance : simultanément en visioconférence

Cité des entreprises - 60 avenue Jean Mermoz 69008 LYON

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques / étude de cas
- Quizz
- Mise à disposition de supports de cours et de modèles

Tarif

250 € HT

Contact

uls@uimmlyon.com

04 78 77 06 00

Objectifs :

- Connaître le cadre légal et les différentes modalités du télétravail
- Organiser le télétravail en toute sécurité juridique

Programme :

Comment mettre en place le télétravail ?

- Les différentes formes de télétravail
- Nécessité ou pas d'un acte juridique
- Télétravail volontaire / télétravail imposé
- Définir les activités éligibles

Le statut de télétravailleur

- Egalité de droits
- Gérer le temps de travail
- Les conséquences salariales : rémunération, avantages sociaux, frais ...
- Les points d'attention : contrôle de l'activité, maintenir le lien, la sécurité du télétravailleur ...